

Compte Rendu Commission Jeunes Comité Régional d'Ile de France Tir à l'Arc

Date n° réunion
2004/04/28-001 CJE
N de pages : 4

Présents :

Jean-Luc HERMENT, Monique DE France, M. Christine EVAIN, Serge EVAIN, Jean Jacques AUVRAY, Christian HEZELY, Edel HEZELY, Armel GRASLAND, Christian SIMEONI, Virginie FERRAND, Guillaume DUBORPER, Sébastien DESRUTIN, Raphael HODOROABA

Absents excusés :

Christian DELOBELLE, Didier DESRUTIN, Marie-Françoise HYBOIS

Absents :

Michel DA-RHIN

Horaires de la réunion.

Heure de convocation : 20h30
Heure d'ouverture : 20h35
Heure de fin : 00h30

Approuvé le : 05/05/2004.

Approuvé par CS le : 0/05/2004.

Transmis courrier le : 08/05/2004.

Transmis internet le : 08/05/2004.

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation des axes de développement des actions au près des jeunes
- Révision des règlements actuels et la mise en accord avec les règlements fédéraux
- Proposition et mise en place de nouvelles actions
- ACJ 2004
- Révision du calendrier
- Questions divers

Présentation des objectifs:

Nous commençons par définir l'axe principal que la ligue va faire prendre à la commission jeune. Nous nous occuperons principalement de la masse des jeunes et non de l'élite qui sera à présent gérée par la commission sportive. Nous voulons également que les concours organisés par la ligue soit en fait une finalité des concours départementaux. Nous travaillerons donc en ce sens.

Spécial jeunes :

Il est rappelé que le but de ce concours est d'attirer les jeunes vers la compétition classique, mais on ne doit pas empêcher la participation d'un jeune de niveau supérieur qui vient pour s'amuser (celui-ci pouvant servir de model aux autres).

Le règlement actuel nous est propre et soulève de nombreux problèmes. Il sera modifié.

La proposition faite se base sur le règlement fédéral, légèrement adapté à nos besoins et objectifs. Nous intégrons les juniors qui sont exclus par la fédération.

La limitation aux jeunes n'ayant jamais participé à un qualificatif est supprimée car il est souligné que de nombreux jeunes font souvent le concours de leur club et nous risquons d'en exclure beaucoup. Mais doit-on les intégrer dans une catégorie supérieure ou celle de leur niveau de flèche ?

Il est donc décidé d'ouvrir le concours à tous les jeunes, mais en intégrant au tableau de calcul de niveau une colonne correspondant au score fait sur un deux fois 18 mètres. Le problème est alors de savoir à quel moment on doit reclasser un jeune dans le niveau supérieur. Il se dégage de la discussion que ce reclassement doit intervenir dès la fin des phases qualificatives, quel que soit le concours afin d'éviter une « triche » involontaire pour un jeune ne passant pas ses flèches. De même, afin de faciliter la gestion de ce problème et la mise en place d'un suivi sérieux de nos jeunes, il sera demandé aux départements de faire remonter à la ligue les résultats des concours.

Il est demandé de maintenir l'obligation d'un passage de flèche dans le mois précédant la compétition. Un barème de sanction devra être étudié afin de limiter le non-respect de cette règle, mais peut-être avec une mise en place différée à l'an prochain afin de prévenir les clubs.

Vu que le championnat de ligue jeune en sera ouvert à un plus grand nombre de tireur, la limitation des trois ans de licences et la non-participation à un championnat de ligue est supprimée car nous risquons de vider notre concours de certaines catégories.

On remarque que les jeunes à partir de la flèche bleue sont classés ensemble, ce qui va générer une grande disparité de niveau dans la catégorie « As ». Il sera donc intégré une catégorie supplémentaire pour les flèches rouges et plus.

Une question sur la taille des blasons est posée. Nous rappelons que ce règlement se base sur un règlement fédéral et que la taille des blasons ne sera pas modifiée. De plus, il est constaté que ces tailles correspondent aux tailles que nous utilisons actuellement. Le passeport sera adapté au nouveau règlement qui sera adopté.

Il sera demandé à chaque département d'organiser au moins un concours de ce type pour la qualification de leurs jeunes en finale de ligue. Au minimum les trois meilleurs de chaque catégorie seront retenus pour la finale de ligue et plus si la salle le permet.

Pour la finale, il serait intéressant d'organiser un système de poules pour que les jeunes puissent tirer d'un bout à l'autre du concours et ne soit pas éliminé dès le début pour certains.

Il est souligné que ce type de compétition peut servir dans le processus de détection de nos jeunes.

Il est également proposé la possibilité de mettre en place une finale extérieure mais pas dans l'immédiat.

Découverte parcours et cibles :

Il est proposé deux rencontres découvertes : parcours (nature, 3D et campagne) et cible (fédéral et beursault). Certains départements le font déjà, mais pour d'autre, c'est impossible par manque de terrain. Ces rencontres pourraient donc offrir de nouveaux horizons aux jeunes pour qui le tir s'arrête souvent à la cible anglaise.

Ces rencontres semblent intéresser certain département et deux dates sont proposées (voir en fin de document).

Tir par équipes :

Il est proposé un règlement de tir par équipe basé sur celui utilisé à ce jour dans l'Essonne. Le principe de ce concours est de rééquilibrer le niveau des équipes grâce au niveau de flèche de chaque archer, des malus étant attribué si ce dernier est sous-estimé.

Ce type de compétition permet aux jeunes d'apprendre ce qu'est le tir en équipe et d'approcher des notions de stratégie. Il est bon de rappeler que le tir en équipe se développe fortement.

Si les départements sont prêts à mettre en place au moins une rencontre, voir plus, sur ce type de règlement, nous pourrions alors organiser une finale de ligue.

Interdépartementaux :

Dés le début, le Président Christian HEZELY nous signale que ces rencontres n'ont plus lieu d'être au vu de ce que la ligue met en place avec la commission sportive. Cela lève des protestations car beaucoup de départements semblent se baser sur ce concours pour l'entraînement de leurs équipes jeunes. Le problème posé est donc : doit-on ou non maintenir les interdépartementaux ?

Il est souligné que la DR jeune devant être développé par la commission sportive est plus approprié dans la logique fédérale des équipes. Mais ne risque-t'on pas de voir disparaître des jeunes de bon niveau si leur club ne peut pas engager une équipe, ou au contraire ne va-t'on pas voir apparaître d'autres jeunes poussés par leurs camarades pour pouvoir former une équipe ?

L'interdépartemental soulève également un autre problème : chaque département présente quatre archers. C'est donc très limitatif et ne représente en aucun cas la masse de nos jeunes.

La décision de maintenir ou non ce concours est repoussé à une date ultérieure afin de voir les propositions de la commission sportive quant à la DR jeunes.

ACJ :

Le département des Yvelines doit organiser une réunion dans les jours qui viennent afin de voir si oui ou non ils vont pouvoir organiser les ACJ 2004. Nous devrions être fixés assez rapidement. Monique De France rappelle que les jeunes de Pontoise sont prêts à aider les organisateurs en leur faisant part de leur expérience.

Une copie du règlement est distribuée pour vérification. Il y est intégré une classification supplémentaire pour les équipes filles dans le but d'attirer plus de filles. A noter que cela se faisait, mais rien n'était écrit. Il faut savoir que ce point peut aider dans la recherche de subvention en se basant sur la promotion de la pratique féminine.

Arbitres jeunes :

Il est rappelé qu'il existe des arbitres jeunes, six à ce jour, qui peuvent arbitrer nos concours. Leur nombre étant encore faible, il serait bon d'en recruter en plus. Afin de sensibiliser nos jeunes, un article va bientôt paraître dans l'écho des archers, mais il nous faut les encourager dans cette voie.

Problème des flèches de progressions :

Lors des débats, il ressort systématiquement un soucis quant au passage des flèches de niveaux. En effet, de nombreux clubs ne les font pas passer régulièrement. Le manque de temps est ce qui semble entraîner cet état de fait. Nous pouvons peut-être conseiller aux clubs de tenter des passages en commun par roulement, ce qui devrait amener une meilleure régularité.

Il est envisagé d'intégrer une obligation d'un certain nombre de passage de flèche dans l'année pour pouvoir participer à un concours jeunes, mais avec une mise en place dans un an tout en prévenant les clubs tout de suite pour leur éviter la mauvaise surprise.

Il est abordé la possibilité d'intégrer les passages de flèches au suivit des jeunes au niveau des départements et de la ligue.

Un point noir nous est également remonté : lors du Spécial Jeunes de Vauréal, certains jeunes ont réussi leur passage de flèche et se sont vus refuser cette flèche par leur entraîneur. Je me permets de rappeler que ces flèches ont été passées sous contrôle d'arbitres dans le plus grand respect de la règle, ce qui les rend plus que valables. Je demanderai donc aux entraîneurs de bien vouloir les valider sur les passeports. Ils pourront trouver les résultats sur le site de la ligue. Merci.

Questions divers :

-Il est demandé aux départements d'éviter d'organiser un concours jeunes en même temps qu'une rencontre jeunes de la ligue car les accompagnateurs sont souvent les mêmes. Le clonage des bénévoles ne marche pas encore très bien.

-Il est à noter que des jeunes ayant fait le stage de jeune dirigeant attendent toujours une évaluation par la fédération de la manifestation qu'ils ont organisés. Il ne semble en effet ne pas y avoir eut de suivit malgré les demandes répétées des jeunes, ce qui peut les décourager. Il serait bon de faire remonter cet état de fait.

Dates proposés (nouvelle et rappel) :

Type de concours	Dates proposées
ACJ	3 octobre 2004
Interdépartementaux (si maintenus)	20 novembre 2004 15 janvier 2005
Finale par équipe (si créée)	13 février 2005
Finale Spécial jeunes	3 avril 2005
Concours Poussin	13 mars 2005
Découverte Parcours	17 avril 2005
Découverte Cibles	22 mai 2005

Propositions à faire au comité régional:**1^{ère} proposition :**

Mise en place d'un règlement proche du règlement fédéral pour le spécial jeune

2^{ème} proposition :

Création de deux rencontres découvertes dont une parcours (nature, 3D, campagne) et une cible (fédéral, beursault)

3^{ème} proposition :

Création d'une finale pour une rencontre jeune par équipe

4^{ème} proposition :

Mise en place d'un suivi des jeunes structuré afin d'aider leur suivi au niveau départemental et régional.

5^{ème} proposition :

Suppression ou maintien de l'interdépartemental jeune (en fonction de la réunion du 2 juin 2004)

Attention, pour rappel, ces règlements et ces dates ne sont encore que des projets temps qu'il ne sont pas validé par le comité régional.

Le Président de la commission jeunes

Raphael HODOROABA